



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUДИER LE

PREAVIS 43-2024 DISREN

DEMANDE DE CREDIT POUR FINALISER LA CONSTRUCTION DU BATIMENT D'ACCUEIL ET PERMETTRE LA RESTRUCTURATION QUATRE SAISONS DE TELE-DOLE SA

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 24 septembre 2024 dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre en présence de Messieurs Frédéric Mani, président du Codir, Stéphane Jayet membre du Codir et Boris Mury, secrétaire général, qu'elle remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

PREAMBULE

Ce préavis que l'on peut qualifier de celui de la dernière chance est à priori l'ultime solution pour sauver Télé-Dôle SA de la faillite.

Si le Conseil Intercommunal de Région de Nyon peut avoir le sentiment que par le passé certaines choses ont été mal gérées, cela concerne avant tout, pour ne pas dire exclusivement, la réalisation du bâtiment appelé Lapin Blanc. Il importe par conséquent de ne pas oublier ce qui a été entrepris les années précédentes, en particulier la construction du télésiège et l'aménagement des pistes pour aborder ce préavis de la façon la plus pertinente et objective.

SITUATION ANTERIEURE ET ACTUELLE

Cela fait maintenant plus de 35 ans que la région s'investit pour maintenir et développer les installations hivernales du massif de la Dôle. Nombre de jeunes et moins jeunes se souviennent y avoir enchaîné leurs premiers virages sur les skis.

Force a cependant été de constater que les périodes d'enneigement toujours plus courtes ont péjoré les finances de Télé-Dôle au point qu'une faillite était déjà envisageable il y a plusieurs années. Trouver une solution rendant ses infrastructures viables et pérennes était donc devenu impératif.

Conscient que la Dôle est un atout de premier ordre pour les touristes séjournant de l'autre côté de la frontière (environ 1 million de nuitées par année) Télé-Dôle a approché la société française Sogestar Sàrl afin de définir un partenariat gagnant/gagnant. Sans entrer dans les détails, c'est dans la convention en découlant que devait se réaliser le Lapin Blanc. Un arrangement intéressant pour les deux parties qui aujourd'hui fonctionnerait certainement parfaitement sans cet énorme couac

qu'a été l'estimation du coût du bâtiment. Ce ne sont donc pas les activités actuelles et futures de Télé-Dôle qu'il y a lieu de remettre en question mais le fait de savoir si la région est d'accord de mettre une nouvelle fois la main au portemonnaie pour en finaliser la construction.

Qu'en est-il de l'état de celui-ci ? Contrairement à certaines fausses rumeurs, il est bon. Si des fuites sont effectivement apparues après l'arrêt des travaux, elles ont été colmatées. De plus le bâtiment a été chauffé en hiver pour y maintenir une température minimum de 10 degrés évitant des dégâts dus à l'humidité.

Le volume de travail déjà réalisé est de l'ordre de 85 %. Le montant encore nécessaire de CHF 1'750'000. - - l'est essentiellement pour les aménagements intérieurs. Il faut cependant préciser qu'il servira aussi à payer des factures en suspens de l'ordre de CHF 340'000.- - pour des travaux déjà réalisés. Cela amène à se poser la question si la région et par là-même le Conseil Intercommunal peut moralement envisager que des entreprises et des artisans ne soient pas payés pour des travaux effectués en bonne et due forme.

QUELLES SOLUTIONS POUR SAUVER TELE-DÔLE ?

TÉLÉ-DÔLE a le dos au mur, c'est une évidence. La situation est critique mais pas désespérée mais cela aura un coût. On peut tout de même en ressortir un élément positif à savoir la réflexion à plus long terme que cela a engendré concernant le développement du massif de la Dôle, soit des activités quatre saisons. Sans le cacher cela a aussi été un impératif du canton pour une aide financière très importante soit l'abandon du prêt LDER 417 de CHF 1'999'800.- - et une participation de CHF 567'089.- - pour la finalisation des équipements du Lapin Blanc, sans parler de financements ultérieurs pour divers travaux de maintenances.

La question s'est aussi posée sur la nécessité de maintenir l'entier des installations. Une réflexion et consultation a été effectuée et validée tant par la Sogestar Sàrl que l'Ecole Suisse de Ski (ESS) à savoir qu'il était possible d'en supprimer trois. La transformation d'une quatrième améliorera l'offre pour les skieurs débutants. Ainsi l'abandon d'un des deux téléskis de Couvaloup amenant tous deux à proximité du Col de Porte ainsi que deux moins attrayants (Valdappes et télésiège des neiges) sera compensé par une offre plus attrayante et des frais d'entretien moindre.

CONSEQUENCES D'UN REFUS

Comme mentionné plus haut il n'y a pas moult solutions pour sauver Télé-Dôle SA. Passer à la caisse a un coût évident. CHF 29. - - par habitant n'est pas un montant anodin mais au moins, au moment de voter ce préavis, nous le connaissons. Un refus aurait des conséquences beaucoup plus aléatoires tels que les prêts à rembourser et le démantèlement des installations notamment. Il importe d'insister sur le terme notamment car il subsisterait un énorme point d'interrogation concernant le Lapin Blanc. En cas de faillite de Télé-Dôle c'est la SOFREN SA* qui le récupérerait. Pour faire quoi d'un bâtiment inachevé ? Poser la question c'est quasiment y répondre.

** Pour rappel la SOFREN SA (Société foncière de la région nyonnaise) exécute des opérations foncières permettant d'accélérer la réalisation de projet de la Région de Nyon à laquelle elle appartient. Elle permet notamment d'acquérir des terrains pour des infrastructures ou activités répondant à un réel besoin à l'échelle de la région.*

CONCLUSIONS

La commission est consciente qu'il est fort désagréable d'en être arrivé à cette situation et que remettre une nouvelle fois la main au portemonnaie n'est pas une décision anodine.

Néanmoins elle est d'avis que les démarches et consultations entreprises auprès du canton, de la Sogestar Sàrl et de l'Ecole Suisse de Ski ayant débouché sur ce préavis est la seule solution pour sauver Télé-Dôle SA, considérant le très peu de temps qu'il restait pour tenter de trouver une solution pérenne.

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 43-2024-DISREN du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 2'624'030. - - en faveur de la finalisation du bâtiment d'accueil des Dappes et la restructuration quatre saisons de Télé-Dôle SA
2. d'imputer le montant total de CHF 2'640'030. - - sur le compte DISREN 140.3185

Nyon, le 24.09.2024

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
GIRARDET Michel, rapporteur	
Gland	
BLONDEL Yves	
Mont-sur-Rolle	
GRAHN Richard	
Givrins	
MURY Gérard	
Borex	
PERTUSIO Mario-Charles	
Eysins	